



D'APRÈS LE CAHIER DES CHARGES 2025

Pôles d'appui à la scolarité

(PAS)

Une organisation de proximité pour répondre, vite et simplement, aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Le cadre réglementaire

Un dispositif qui s'inscrit dans la continuité de la loi handicap de 2005 et de la refondation de l'École.

2005

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2013

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

Loi de refondation de l'École de la République.

2021

Article L. 111-1 du code de l'éducation

Modifié par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021.

2024

Circulaire du 3 juillet 2024

Déploiement des PAS préfigureurs — cahier des charges préfigureur.

2025

Circulaire du 4 septembre 2025

Déploiement des PAS — cahier des charges 2025, actuellement en vigueur.

Les missions du PAS

Apporter des réponses souples et réactives aux élèves à besoins éducatifs particuliers — sans attendre une reconnaissance de handicap.



Réponses de 1er niveau

Aménagements pédagogiques, éducatifs ou médico-sociaux, mis en œuvre directement dans la classe.



Accompagnement des familles

Accueil, analyse des besoins de l'enfant, appui aux démarches (GEVA-Sco, dossier MDPH).



Accompagnement humain

Mise en œuvre des notifications MDPH (AESH) et coordination des interventions extérieures.



Coordination territoriale

Organisation des interventions médicales et paramédicales dans l'école, pour éviter les déplacements inutiles.

Lever les ambiguïtés

Le PAS est un service nouveau : il est utile de bien situer ce qu'il fait — et ce qu'il ne fait pas.



Ce qu'est le PAS

- Un lieu d'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Une réponse de premier niveau rapidement opérationnelle
- Un moyen de renforcer l'accessibilité des apprentissages, pour viser l'autonomie de l'élève
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques



Ce que n'est pas le PAS

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin
- Une réponse réservée aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir un AESH

Quel public pour le PAS ?

Aucune notification préalable de la CDAPH n'est nécessaire : l'objectif est d'intervenir le plus tôt possible.



Tous les élèves à besoins éducatifs particuliers

y compris ceux dont la situation est susceptible d'évoluer vers un handicap

« intervenir le plus tôt possible »

Le PAS peut aussi intervenir pour des élèves déjà notifiés CDAPH :

1

Mise en œuvre du soutien

Matériel pédagogique adapté, aménagements pédagogiques et accompagnements humains.

2

Attente d'orientation ESMS

Soutien temporaire pour les élèves notifiés vers un établissement médico-social, en attendant la place — sans emboliser le PAS.

Une gouvernance à quatre niveaux

Du pilotage stratégique académique à la mise en œuvre quotidienne auprès des familles.



Qui pilote le PAS, concrètement ?

Trois co-pilotes opérationnels au plus près du terrain, un pilotage départemental qui régule et oriente.

Pilotage du PAS — co-pilotes opérationnels



1 IEN 1er degré

Pilotage côté circonscription et écoles.



1 chef d'établissement

Pilotage côté établissements du second degré.



**1 responsable du secteur
médico-social**

Pilotage côté ressources médico-sociales (ESMS).

Pilotage départemental — instance CDSEI

IA-DASEN · DD-ARS · MDPH — *Orientations, évaluation et régulations*

COPIL opérationnel académique — coordination stratégique. La 1ère année, l'appui des échelons régionaux (conseiller technique rectrice, équipe régionale ARS) peut faciliter le pilotage départemental.

L'équipe du PAS

Un binôme permanent, appuyé par un large réseau de ressources mobilisables.



Le coordonnateur

Personnel de l'éducation nationale, déchargé à temps plein. Certifié et/ou expérimenté sur la scolarisation des élèves à besoins particuliers. Placé sous l'autorité de l'IA-DASEN.



L'éducateur spécialisé

Déployé à temps plein par l'équipe médico-sociale mandatée par l'ARS. Analyse les demandes, propose des solutions et intervient in situ si besoin.

binôme opérationnel

Ressources mobilisables



Éducation nationale

RASED, professeurs ressources TND, enseignants référents, AESH référents et équipe d'AESH, psychologues EN...



Secteur médico-social

Éducateur spécialisé, équipe médico-sociale d'appui (EMAS), sous l'autorité de l'ESMS porteur.



Sanitaire et paramédical

Professionnels libéraux mobilisés par l'EMAS : orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, infirmier...

Répartition territoriale des PAS

Deux secteurs de coordination au sein de la circonscription de Montbéliard 2.



PAS 1 : *Coordonnatrice Mme Carène Boulay*

Pont de Roide

E.M. Louis Pergaud · E.M. Des Lilas · E.E. Du Château Herr ·
E.E. Les Halles · E.E. Vermondans

Bourguignon / Écot

EP Bourguignon · EP Écot

Saint-Hippolyte et alentours

EM Saint-Hippolyte · EE Saint-Hippolyte · EE Chamesol ·
EE Montécheroux · EE Dambelin · EE Goux-les-Dambelin ·
EE Remondans-Vaivre · EP Villars-sous-Dampjoux · EM Glère ·
EE Vaufrey

Montbéliard — La Citadelle / centre

E.M. La Citadelle · E.E. La Citadelle · E.P. Jules Grosjean · E.E. La Prairie
E.E. Des Fossés · E.M. Des Poilus · E.M. Gambetta · E.M. Rue de
Belfort · E.M. Mont Chevis · Les Copêts (Courcelles-lès-Montbéliard)

Collèges

Collège Guynemer · Collège Olympe de Gouges

pas.pontderoideguynemer@ac-besancon.fr



PAS 2 : *Coordonnatrice Mme Bénédicte Koeyemelk*

Montbéliard — secteur Petit Chênois / centre

Louis Souvet · E.P. Victor Hugo · E.M. Combe Aux Biches · E.E. Petit
Chênois · E.M. Petit Chênois · E.M. Jean Moulin · E.M. Debussy ·
E.M. Ravel · E.M. Jean Zay · E.P. Coteau Jouvent · E.E. André
Boulloche

Arbouans

EP Arbouans

Établissements privés

EP Saint-Maimboeuf (primaire) · Collège privé Saint-Maimboeuf

Collège

Collège Lou Blazer

pas.loublazer@ac-besancon.fr

Les antennes RASED — 2026-2027

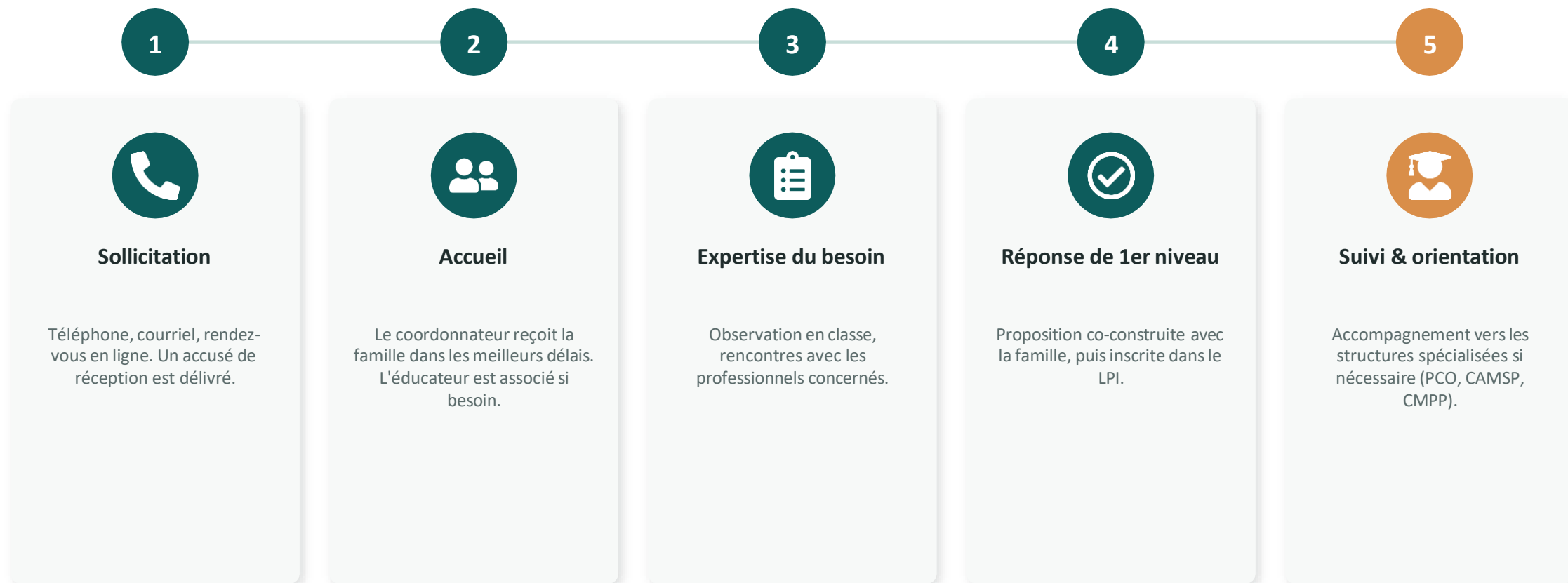
Cinq antennes de secteur, chacune avec son binôme enseignant·e / psychologue scolaire.

	Pont de Roide – Saint-Hippolyte	Coteau Jouvent	Petit Chênois	Bouloche	Victor Hugo
Enseignante référente	Mmes Djakoni (formation CAPPEI) et Loichot	Mme Telliez	Mme Brendel	Mme Ménétrier	Mme Fournier (formation CAPPEI)
Psychologue scolaire	?	Mme Merzoug	Mme Merzoug et Mme Redoutey	Mme Redoutey et Mme Merzoug *	Mme Redoutey
Écoles du secteur		• EM La Citadelle • EM Mont Chevis • EP Coteau Jouvent • EE La Citadelle • EP Courcelles-lès-Montbéliard	• EM Petit Chênois • EM Jean Zay • EM Jean Moulin • EE Petit Chênois • EP Arbouans	• EM Ravel * • EM Combe aux Biches • EM Les Poilus • EE Bouloche* • EE Souvet • EE La Prairie	• EM Rue de Belfort • EM Gambetta • EE Les Fossés • EP Victor Hugo

Le RASED intervient en appui des équipes pédagogiques, en complémentarité avec le PAS.

Le parcours d'une famille au PAS

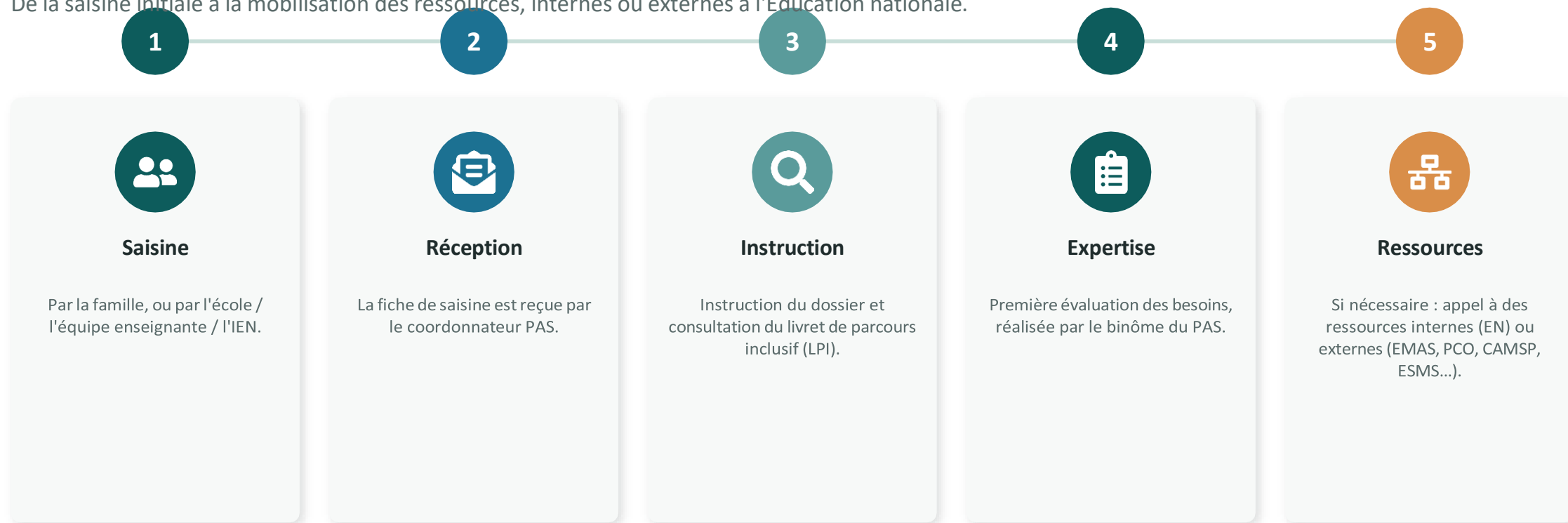
De la sollicitation à la mise en œuvre d'une réponse adaptée et inscrite au LPI.



Le PAS ne se substitue jamais à la réponse pédagogique de l'équipe enseignante dans la classe.

Le « process » de saisine

De la saisine initiale à la mobilisation des ressources, internes ou externes à l'Education nationale.



P.A.S. — après expertise, réponses de premier niveau, pouvant éventuellement faire appel aux ressources de l'école, de la circonscription, du département, ou à des partenaires extérieurs (PCO, CAMSP, ESMS).

Les réponses de premier niveau

Quatre types de réponses, sans substitution aux dispositifs existants (PPS, PAP, notifications MDPH).



Aménagements pédagogiques

Adaptations complémentaires inscrites dans le livret de parcours inclusif (LPI) de l'élève.



Matériel pédagogique adapté

Attribution de matériel répondant à un enjeu d'accessibilité, en complément des aménagements.



Soutien pédagogique & éducatif

Mobilisation d'un personnel de l'éducation nationale (aide personnalisée, devoirs faits...).



Soutien médico-social

Interventions ponctuelles, temporaires, décidées par l'équipe permanente avec accord de la famille.

Mobilisation des ressources territoriales (associations, collectivités...) et accompagnement vers les structures spécialisées (PCO, CAMSP, CMPP) en complément.

Retour d'expérience 2024

Départements préfigureurs : Aisne, Eure-et-Loir, Côte-d'Or et Var.

67 %

des élèves accompagnés ne sont pas en situation de handicap

77 %

des sollicitations concernent le premier degré

37 %

des réponses sont des interventions médico-sociales (la 1ère réponse mobilisée)

Profil des élèves



67% hors ESH

33% ESH

Types de réponses apportées



Soutien médico-social (37%) en tête, devant les aménagements pédagogiques (33%) et les interventions EN (29%). Le matériel pédagogique adapté reste marginal (1%).

Niveau de scolarisation



Élémentaire (47%) et maternelle (30%) concentrent l'essentiel des sollicitations — cohérent avec le poids du 1er degré.

Quatre réponses possibles : aménagements pédagogiques, attribution de matériel pédagogique adapté (MPA), appui de personnels de l'Education nationale ou médico-sociaux.

À retenir



Une organisation territoriale de proximité, lisible et accessible pour les familles



Un binôme coordonnateur / éducateur spécialisé, sans nécessité de reconnaissance de handicap



Une gouvernance articulée à 4 niveaux, du national au quotidien



Une réponse complémentaire — qui ne se substitue jamais aux dispositifs existants (PPRE, APC, PPS, PAP, MDPH...)